



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale
des CFA du BTP du Grand Est



FICHE DIPLÔME



Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr



BTS TRAVAUX PUBLICS



INFORMATIONS

**Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : 1109**

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le référent handicap du lieu
de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31
décembre de l'année de la formation.

*Sans condition d'âge pour les personnes reconnues
travailleur handicapé, ayant un projet de création
ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,
inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.*

En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

Autres dispositifs de la Formation

Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Diplôme de niveau 4 validé dans le domaine.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de
la visite médicale d'embauche.

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à
l'entretien avec un membre du CFA.



Le titulaire de ce BTS assure l'interface entre le chantier, les clients, les
fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise.

1. Activités visées

Le technicien supérieur peut avoir des activités commerciales, comme la recherche de
clients. Il peut aussi assurer une fonction de conseil, en particulier auprès des
décideurs régionaux.

2. Compétences attestées

Ce technicien supérieur assure l'interface entre le chantier, les clients, les
fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise :

- **Études** : il mène les études techniques et économiques d'un ouvrage ;
- **Exploitation** : il participe à la préparation du chantier. Il en réalise le budget
prévisionnel
- **Préparation** : il choisit les moyens humains, les matériels et les matériaux, il
améliore les conditions techniques et économiques du chantier. Il exécute les
démarches administratives, le budget, le plan d'hygiène et de sécurité ;
- **Réalisation** : suivant le cahier des charges, il conduit les travaux du chantier
jusqu'à leur réception, il contrôle et anime des équipes, assure les relations
avec le maître d'oeuvre et les organismes extérieurs. Organiser l'activité de
maintenance,
- Tenir compte des impératifs de qualité, de coût, de sécurité.

3. Méthodes pédagogiques



Rythme alterné
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)



 **INFORMATIONS****SITES DE FORMATION**

BTP CFA Ardennes (08)

**DURÉE DE LA FORMATION**

Formation en 2 ans.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION**▣ Par la voie de l'apprentissage :**

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▣ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

**POUR FACILITER
VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :**

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 05/01/2023

**4. Outils et moyens techniques**

Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.